



SOCOTEC BELGIUM ASBL

8012

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport 23/16M17/02				
Concerne : A contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : A maison ☐ appartement ☐ autres :		****************	*******	
Demandeur: CelTiGheen				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	1		*******	
Adresse de la visite : Le STL	0, 186	-4460 6	RACE H	
Date de visite : 1.7.1	i Ne	<i>T</i>	******	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 월 276 bis et dérogations 271 bis	278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		0		
Tension d'utilisation : Tension d'utilisation : Tension d'utilisation : Tension d'utilisation : Nombre de tableaux : Nombre de			4	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	orribre de circe	its terriiradx .		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : O MΩ	2:	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2.6 Ω	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Manguements / Notes : /				
Veik ANNEXE	n miss min is			
		1 0002 0 2 0 0 00000		
9 00 0000 00 0 0 0 0 0 10 00 0 0 10 00000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1 St (1 (01990)80) (8		00000 Pt0 R01 9 (6)	
THE CONTROL OF THE CO				
Conclusion:			RAI	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans %	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité (X) au terme de 18 mois après signa			par C	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examenmême organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter r	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -	
Down COCOTEC DELCUIM ADDA	n et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
CUFFARO CUFFARO CUFFARO			- 78	

Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0686 23/16/117/02
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : D. B + Ci VI VG
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
& Recorditionmement du collect éléctique
dang le re gles & l'ART tre Vout le
CUFFARO CUFFARO
CUFFARO Socotec Domenico www.certigreen.be Tél. 0471/580.708
BTO1.
www.certigreen.be
Tél. 0471/580.708